

Dépôt : M. Gusty Graas

Luxembourg, le 27 février 2024

RÉSOLUTION

La Chambre des Député-e-s :

- Rappelant que la Russie lança une invasion violente, injustifiée et illégale contre l'Ukraine en date du 24 février 2022 ;
- Considérant que la guerre de la Russie contre l'Ukraine a fait 30 457 victimes civiles depuis le 24 février 2022, dont 10 582 morts et 19 875 blessés, le nombre réel étant probablement beaucoup plus élevé, selon la mission de surveillance des droits de l'homme des Nations unies en Ukraine ;
- Considérant que 19 546 enfants furent déportés voire déplacés de force par la Russie, selon les autorités ukrainiennes ;
- Considérant que le déplacement et la déportation forcés d'enfants ukrainiens, ainsi que leur adoption forcée par des familles russes, sont contraires au droit international, en particulier à l'article 2 de la Convention des Nations unies pour la prévention et la répression du crime de génocide ;
- Saluant l'aide humanitaire et militaire accordée par le Grand-Duché de Luxembourg à l'Ukraine et l'accueil de réfugiés en provenance de l'Ukraine par le Luxembourg ;
- Évoquant la motion au sujet du soutien à l'Ukraine adoptée le 2 juin 2022 en séance plénière ;

- Condamne avec la plus grande fermeté la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine ;
- Exprime sa solidarité ininterrompue avec le peuple ukrainien ;
- Souligne que cette invasion constitue une violation grave du droit international, en particulier de la convention de Genève et de ses protocoles additionnels et de la Charte des Nations Unies ;
- Exige que la Russie cesse immédiatement toutes ses activités militaires en Ukraine et qu'elle retire sans condition l'intégralité de ses troupes du territoire ukrainien ;
- Condamne sans équivoque les déportations et déplacements de force d'enfants ukrainiens par la Russie ;
- Demande aux autorités de la Fédération de Russie d'accorder aux organisations internationales telles que le Haut-Commissariat des Nations unies aux Droits de l'homme (HCDH) et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (United Nations Children's Fund – UNICEF) un accès immédiat à tous les enfants ukrainiens déportés de force dans les territoires occupés par la Russie et en Russie ;
- Soutient tous les processus internationaux et nationaux légitimes d'enquête sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre commis en Ukraine ;
- Exige que le régime russe et l'ensemble des auteurs de cette agression répondent des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, notamment du transfert forcé des enfants, du crime d'agression et de tous les autres crimes commis en Ukraine ;
- Analysera la possibilité d'utiliser les intérêts générés par les avoirs russes gelés à des fins de reconstruction en Ukraine ;
- Soutient l'invitation de l'Ukraine au prochain sommet de l'OTAN prévu du 9 au 11 juillet 2024 à Washington ;
- S'engage à poursuivre l'aide humanitaire et militaire du Luxembourg envers l'Ukraine ainsi que l'accueil de réfugiés ukrainiens.

S. CLEMENT
 G. GRASS
 Y. CRUCHEN
 Christophe Hansen
 J. Welfram